

## **Augmentation de capital annoncée**

### **SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

#### **« SNMVT - MONOPRIX »**

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk, Megrine Riadh, Tunis

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **5.547.048 dinars** pour le porter de **27.735.240 dinars** à **33.282.288 dinars** et ce, par l'incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **2.773.524 actions nouvelles gratuites** de nominal 2 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 13.867.620 actions anciennes composant le capital social actuel à **raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes**, et ce, à partir du **04 juin 2012**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les 2.773.524 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

#### **Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes de la SNMVT – MONOPRIX seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **04 juin 2012**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **04 juin 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **04 juin 2012**.

#### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **04 juin 2012**.